



PRIORITÉ 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portés par les territoires

Pour attirer aussi bien les nouvelles populations que les entreprises, le PO appuie les actions permettant d'expérimenter des solutions nouvelles pour accroître l'attractivité des territoires. Ces expérimentations supposent une bonne capitalisation et diffusion des résultats afin de pouvoir construire de nouveaux modèles de développement adaptés au territoire ruraux de montagne. 21.5% de FEDER total est consacré à cette priorité.

OBJECTIFS :

1. Améliorer les connaissances et la valorisation des compétences disponibles
2. Développer et diffuser les actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité (accueil et intégration de nouvelles populations) des territoires du Massif central



Mode de sélection

Au fil de l'eau ou appel à projets

Bénéficiaires potentiels

- Collectivités ou groupement de collectivités
- Associations
- Établissements publics
- Laboratoires de recherche
- Centres de formation



• 8,6 millions d'euros de FEDER
• Taux maximum 50%

Exemples d'actions éligibles :

- Mise en place de projets de recherche-action sur l'attractivité portés par les territoires
- Création d'activités à partir des ressources et productions locales par le développement de partenariats ou d'équipements innovants
- Conception de services numériques innovants aux populations (mobilité, commerce, services publics, etc.)
- Mise en œuvre d'une ingénierie territoriale dédiée aux politiques d'accueil

Pour avoir plus d'information ou déposer un projet, rendez-vous sur le site internet des programmes Massif central 2014-2020 sur www.massif-central.eu

Contacts Dans votre Région :

Auvergne : Magali BOYER
☎ 04.73.31.96.35
✉ m.boyer@cr-auvergne.fr

Bourgogne : Arnaud MATHIAN
☎ 03.80.44.33.77
✉ amathian@cr-bourgogne.fr

Limousin : Anne PECRIX
☎ 05.87.21.20.11
✉ a-pecrix@cr-limousin.fr

Rhône-Alpes : Filomena DA PALMA
☎ 04.26.73.55.56
✉ mfdapalma@rhonealpes.fr

Midi-Pyrénées : Aurélie NICOLAS-FAURE
☎ 05.61.33.51.34
✉ aurelie.nicolas-faure@cr-mip.fr

Languedoc-Roussillon : Joëlle RIBARD
☎ 04.67.22.90.64
✉ ribard.joelle@cr-languedocroussillon.fr

Contact GIP :

Groupement d'Intérêt Public pour le développement du Massif Central

59, boulevard Léon-Jouhaux CS90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

04.73.31.85.46 - contact@gip-massif-central.org

© BIOC/TORCONE 03/09/2014 14 47

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

FEDER Massif central 2014-2020



Le Massif central, c'est 6 régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes), 22 départements, 4072 communes soit 3.8M habitants sur 85000 km².

L'enjeu principal pour le Massif central est de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs, en s'appuyant sur :

→ Une meilleure valorisation de la qualité environnementale du territoire et de ses ressources naturelles

→ L'innovation par les acteurs issus des territoires, afin de construire de nouveaux modèles de développement

Pour la période 2014-2020, deux programmes financiers permettent conjointement de mettre en œuvre la stratégie de développement du Massif central, en complément des politiques régionales ou locales :

la Convention de Massif central, contrat de plan interrégional réunissant l'Etat, les Régions et les Départements, et le Programme opérationnel interrégional Massif central (PO).

Ce sont, au total, 143 millions d'euros dont 40 millions d'euros de Fonds européen de Développement régional (FEDER) qui sont ainsi mobilisés.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Massif central, composé des six conseils régionaux, est l'autorité de gestion du PO. Avec l'appui des Régions, il travaille en partenariat avec l'Etat et les Départements à l'accompagnement des porteurs de projets.

Le Programme opérationnel Massif central concentre les 40 millions d'euros de FEDER sur 3 priorités :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles
- Développer la filière bois
- Favoriser des nouveaux modes de développement du territoire pour accueillir et intégrer de nouveaux habitants



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional



MASSIF CENTRAL





PRIORITÉ 1 : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central

Le PO met l'accent sur la valorisation des ressources naturelles du Massif central, comme atout de développement. L'Europe interviendra, sur cette priorité, à hauteur de 21 millions d'euros de FEDER (soit 52.5% du FEDER global).

1.1 Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central

La qualité environnementale des ressources naturelles est un facteur d'activité et d'attractivité. Le PO interrégional vise à financer les actions de préservation, d'entretien et de conservation sur 3 milieux emblématiques du Massif central : les forêts anciennes, les milieux ouverts herbacés et les tourbières.

OBJECTIFS :

1. Maintenir une trame agropastorale de qualité
2. Favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes
3. Préserver et éviter la destruction des tourbières

Mode de sélection
Appel à projets permanent

Bénéficiaires potentiels

- Parcs nationaux ou Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- Collectivités locales et leurs groupements
- Conservatoires • Associations
- Propriétaires privés • Entreprises

• 10 millions d'euros de FEDER
• Taux maximum 50%

Exemples d'actions éligibles :

- Développement des alternatives au tout-chimique pour lutter contre l'invasion du rat taupier
- Définition de critères simples pour mesurer la qualité écologique des prairies du Massif central
- Sensibilisation à l'intérêt des forêts anciennes sur la biodiversité (par des démarches participatives adressées aux citoyens, élus ou propriétaires par exemple)
- Conservation de vieux arbres ou d'arbres morts au sein de forêts privées ou publiques
- Mise en place d'actions innovantes de restauration d'une tourbière (avec par exemple des actions de débardage par câble-mat, cheval de fer ou débardage à cheval)

1.2 Accroître les retombées économiques des services environnementaux du Massif central

Le territoire du Massif central dispose de forts atouts environnementaux, souvent mal reconnus ou valorisés dans les politiques de développement territorial. Pour cela, l'Europe soutient les projets permettant de tester de nouveaux dispositifs permettant une meilleure reconnaissance des services rendus par des écosystèmes de qualité.

OBJECTIF :

Proposer de nouveaux modèles économiques qui valorisent les services environnementaux au profit du territoire et de ses habitants

Exemples d'actions éligibles :

- Expérimentation de financements innovants pour les services rendus par les écosystèmes et ceux qui les entretiennent (atténuation de changement climatique, qualité de l'eau, préservation des sols, etc.)
- Structuration d'acteurs institutionnels et économiques autour de la valorisation de la qualité environnementale d'un produit (via le label « produit de montagne » par exemple)

Bénéficiaires potentiels

- Entreprises
- Collectivités ou leurs groupements
- Établissements publics
- Associations

Mode de sélection
Au fil de l'eau

• 2 millions d'euros de FEDER
• Taux maximum 60%

1.3 Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

Représentant 4% de l'emploi salarié, le secteur touristique en Massif central nécessite une attention toute particulière puisque l'arrivée de touristes est une opportunité de séduire et d'accueillir des nouveaux habitants, à terme. L'un des enjeux du PO est de proposer une offre complète d'activités de tourisme et de loisirs de pleine nature qui valorise les qualités environnementales du Massif central comme levier de développement du territoire.

OBJECTIFS :

1. Développer les activités de pleine nature à travers des pôles de pleine nature
2. Proposer une offre d'itinérances Massif central de qualité et attractive en termes d'infrastructure, d'équipement, et d'aménagement le long de ces itinéraires interrégionaux

Exemples d'actions éligibles :

- Travaux d'aménagement et d'équipement (sites d'escalade, aménagement de points de baignade, lieux d'accueil, etc.) au sein d'un pôle de pleine nature
- Etude technique ou marketing
- Equipements améliorant la qualité de l'itinéraire (points d'informations, points d'eau, aires de pique-nique, création d'applications mobiles innovantes, etc.)

Mode de sélection
Appel à projets

Bénéficiaires potentiels

- Collectivités locales ou leur groupement
- Syndicats mixtes
- Établissements publics
- Associations • Entreprises

• 9 millions d'euros de FEDER
• Taux maximum 40%



PRIORITÉ 2 : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central

La filière bois du Massif central représente 42000 emplois (soit 9% des emplois nationaux). Le PO cible, à court et moyen termes, le développement et la consolidation du secteur bois construction (secteur très dynamique avec une forte possibilité de croissance), et à plus long terme, l'anticipation du positionnement des entreprises du Massif central sur les marchés de demain. Pour la période 2014-2020, le PO consacre un peu plus de 22% de FEDER sur cette priorité.

OBJECTIFS :

1. Favoriser la transformation des bois dans le Massif central et organiser le positionnement des PME sur les marchés nationaux et internationaux
2. Prospecter et positionner les PME du Massif central sur les marchés futurs

Exemples d'actions éligibles :

- Caractérisation du bois pour les essences typiques du Massif central (le douglas, le châtaigner, le chêne par exemple)
- Développement d'une offre collective de bois du Massif central qui peut faire l'objet d'une bonne traçabilité (par la création d'un catalogue produit par exemple)
- Conseil et production d'innovation sur les produits (recherche et transfert) dans le cadre d'actions collectives
- Mutualisation d'équipements de pointe en termes de formation pour les PME
- Recherche et Développement sur des projets au potentiel économiques fort pour la filière bois massif central (pouvant porter sur les produits, process industriels, machines, compétences, etc.)

Mode de sélection
Au fil de l'eau

Bénéficiaires potentiels

- PME • Interprofessions
- Collectivités locales ou leurs groupements
- Établissements publics
- Associations • Laboratoires
- Centres de formation

• 9 millions d'euros de FEDER
• Taux maximum 50%